Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-1 Plans de zonage

D-2-1-2 Plans de synthèse du zonage simplifié

Plan D-2-1-2.23

Rennes

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/06/2025

Échelle : 1 / 10 000
Juin 2025

RENNES MÉTROPOLE

Éléments de contexte

- Limite communale
- 210 — Emprise et n° des plans de zonage du règlement graphique au 1/2000 et 1/2500
- Parcelle et bâti cadastral
- Site patrimonial remarquable (PSMV)

Zonage (limite et nom de zone)

La légende indique systématiquement l'ensemble des zonages identifié sur la métropole (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de tous ces types de zonage sur leur territoire

Zones urbaines

- UA
- UB
- UC
- UD
- UE
- UG
- UGf
- UGI
- UI
- UO
- UP

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUA
- 1AUB
- 1AUC
- 1AUD
- 1AUE
- 1AUG
- 1AUGf
- 1AUGI
- 1AUI
- 1AUO
- 1AUP
- 2AU

Zones naturelles et forestières

- N
- NP
- Nc
- Ne

Zones agricoles

- A

Zones STECAL

Secteurs de taille et capacité d'accueil limitées

- STECAL

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025 ; ©DGFiP (cadastre), mars 2024 ; ©Rennes Métropole (SGTYG), ©Référentiel Topographique très Grande Echelle de Rennes Métropole (RTGE©), mars 2024
Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025
Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)
0 150 300 600 m

